MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT
N°08/2026

(selon art. L2122-22 – 4è alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le
COMITE SYNDICAL DU 30.06.2026

(délibération n°35/2026)

Présentation faite au Comité Syndical du 08/10/2026

DIAGNOSTIC COMPLET DU SECTEUR DIGUE 1998 – SYSTEME D'ENDIGUEMENT DES BASSES PLAINES DE L'AUDE A CUXAC-D'AUDE.

Lieu de prestation du service : Système d'endiguement des basses plaines de l'Aude-11590 Cuxac-D'Aude
Objet : L'objectif du marché est de bénéficier d'un diagnostic complet du secteur digue 1998, qui est un tronçon intégré au système d'endiguement des basses plaines de l'Aude, ainsi que des ouvrages traversants associés, afin de pointer les désordres et les mesures correctives à mettre en place

Type de marché : Services.
Estimation : 50 000 € HT
Délai d'exécution prévu : 12 mois
Mode de passation : Procédure adaptée en application de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.
Décision de lancement de la procédure : 07/06/2026
Date de la publication : 07/07/2026
Date limite de remise des offres : 24/08/2026

Critères d'attributions : Valeur technique : 60 - Prix :30 - Délai : 10
Candidatures reçues : 3
- ANTEA
- ARTELIA
- BRLi

Marché attribué à ANTEA pour un montant de 24 372 € TTC.